



## Notre outil de gestion des comportements : permis de conduite

Tout comme un conducteur doit se conformer à un code de la route, les élèves de l'école doivent respecter des règles de conduite. Un élève qui ne respecte pas les règles qui y sont mentionnées verra son permis de conduite poinçonné vis-à-vis le manquement.



### Manquement /poinçon

### Conséquences pour l'élève et rôle des parents

	Manquement /poinçon	Conséquences pour l'élève et rôle des parents
Permis VERT	1er poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement et signale cette intervention via le <b>permis</b> de l'élève</li> </ul>
	2 <sup>e</sup> poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement et signale cette intervention via le <b>permis</b> de l'élève</li> <li>Intervention du titulaire de l'élève et signature par le parent de a <b>feuille de suivi</b> via la pochette «OUPS»</li> </ul>
	3 <sup>e</sup> poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement</li> <li>L'intervenant signale cette intervention dans le <b>permis</b> de l'élève</li> <li>Discussion entre l'enseignant et l'élève sur les moyens pour l'aider à modifier son comportement.</li> </ul>
	4 <sup>e</sup> poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement et signale cette intervention via le <b>permis</b> de l'élève</li> <li>Fiche de réflexion à compléter à la maison avec le parent et à retourner à l'école via la pochette «OUPS»</li> <li>Changement de couleur de permis (<b>VERT</b> au <b>JAUNE</b>) qui est remis par <u>l'éducatrice spécialisée</u>.</li> </ul>
Permis JAUNE	5 <sup>e</sup> poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement via le <b>permis</b> de l'élève</li> <li>Rencontre avec <u>l'éducatrice spécialisée</u> afin de revoir les moyens mis en place.</li> <li>Suivi aux parents par l'éducatrice spécialisée.</li> </ul>
	6 <sup>e</sup> poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement.</li> <li>Signature du le la <b>feuille de suivi</b> de l'élève par le parent via la pochette « OUPS » dans le sac à dos de l'enfant.</li> <li>Retenue en fin de journée avec <u>l'éducatrice spécialisée</u>.</li> </ul>
	7 <sup>e</sup> poinçon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétroaction par l'intervenant qui a constaté le manquement.</li> <li>Rencontre avec l'éducatrice spécialisée et mise en place d'une feuille de suivi individuel pendant un cycle.</li> <li>Analyse du dossier par l'éducatrice spécialisée et les enseignants en concertation avec la direction.</li> <li>Suivi aux parents.</li> </ul>

### Précisions importantes

1. Les permis sont en vigueur pour 2 mois. Après ce délai, les élèves repartent à neuf avec un nouveau permis vert.
2. Après le 7<sup>e</sup> manquement (poinçon), le dossier de l'élève est réévalué et tous les intervenants sont alors consultés (enseignants, éducatrice spécialisée, psychologue, direction et parents) dans une démarche d'accompagnement de l'élève. Un autre permis de conduite pourra être remis à l'élève avec la même gradation d'intervention. Celui-ci sera rouge.
3. Le permis de conduite de l'élève est **UNIVERSEL** et s'applique autant lors des cours (titulaire et spécialistes) qu'au service de garde.